



PARTICIPEZ

LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

composée de douze membres
sous la présidence de François Leblond

Les cinq principes que fait respecter la CPDP pendant le débat

Neutralité : la CPDP ne se prononce pas sur le fond du projet et ne donne aucun avis. Elle garantit la qualité du débat.

Indépendance : la CPDP est indépendante du maître d'ouvrage et respecte des principes déontologiques tels que l'équité, l'intégrité et la confidentialité.

Équivalence : la CPDP garantit à toute personne le droit de s'informer, de participer et de s'exprimer quels que soient son statut et sa représentativité.

Transparence : la CPDP s'engage à ce que l'information sur le projet soit claire et accessible.

Argumentation : la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions et arguments exprimés soient explicités puis débattus.



PARTICIPEZ

POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC SUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS ?

La loi dite du « Grand Paris » a prévu d'associer toutes les personnes intéressées par la définition du réseau de transport public lors d'un débat public.

Organisé par la Commission nationale du débat public et animé par une Commission particulière, ce débat public se déroule du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011.

Un débat public ouvert à tous, un temps pour l'écoute et le dialogue.

Une coordination avec le débat Arc Express prévue par la loi du 3 juin 2010.

Un projet de la société du Grand Paris pour les transports publics de demain.

Les sites Internet des deux débats :

www.debatpublic-arcexpress.org

www.debatpublic-reseau-GrandParis.org



PARTICIPEZ

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER AU DÉBAT PUBLIC ?

COMMENT S'INFORMER ?

Les documents du débat

- Le dossier du maître d'ouvrage : la Société du Grand Paris
- La synthèse du dossier du maître d'ouvrage
- La synthèse du rapport environnemental
- L'avis de l'autorité environnementale
- La présentation du projet Arc Express

Les documents au cours du débat

- Le journal du débat
- La newsletter
- Les cahiers d'acteurs
- Les avis des collectivités, organismes publics ou structures concernées
- Les comptes rendus écrits, audios ou vidéos des réunions publiques

www.debatpublic-reseau-GrandParis.org

Le site internet, outil interactif, vous donne la possibilité de vous informer et de vous exprimer, en ayant accès à tous les documents du débat et en posant vos questions pendant les réunions publiques ou *via* notre système de questions/réponses.

COMMENT S'EXPRIMER ?

- Les réunions publiques : assistez aux réunions, c'est la forme la plus directe de participation
- Le blog du débat public : réagissez à l'actualité du débat
- Les questions : envoyez vos questions par courrier ou par Internet
- Les contributions : apportez vos contributions par courrier ou par Internet